



# Questions courantes

## Genèse

---

Depuis 2003, l'ADEME et ses partenaires, Nantes Métropole, Ecopole et Place au Vélo ont accompagné divers projets d'écomobilité scolaire.

Au travers des échanges auxquels ils ont participé (groupes de travail, réunions, formations, colloques...), certaines problématiques ont émergé devenant parfois récurrentes :

**À partir de quel âge le vélobus est-il accessible ?**

**Qu'en est-il des questions d'assurance ?**

**Combien faut-il d'accompagnateurs pour un groupe de 10 enfants ?**

...

Ce sont des questions à se poser **avant ET tout au long** de la création du projet vélobus pédibus. En effet, elles sont essentielles pour le bon déroulement futur de la démarche.

## Contenu

---

**40 questions/réponses** sont compilées dans ce document. Nous avons choisi de les répartir en **4 thèmes** pour des questions de lisibilité.

**A. Mise en Place**

**B. Fonctionnement**

**C. Précautions à prendre**

**D. Aides disponibles**

## En savoir plus

---

Les différents documents de la boîte à outils Vélobus Pédibus vous apporteront également des compléments d'information utiles pour aller plus loin, et mieux répondre à vos interrogations.

# A . Mise en place

## **A1 - Combien de temps faut-il pour mettre en place ce type de projet ?**

Entre 4 et 6 mois, entre la formation du groupe de travail et l'expérimentation de la (des) première(s) ligne(s).

## **A2 - Qui se charge de mettre en place ce type de projet ?**

Ce type de projet est souvent à l'initiative des associations de parents d'élèves, en concertation avec les élus de la commune et l'équipe enseignante de l'établissement. Une commune peut être à l'initiative de ce projet mais en veillant à ce que celui-ci soit repris par une association de parents d'élèves. Le travail de concertation entre les différents partenaires demeure garant de la pérennité du projet.

## **A3 - Doit-on tester les lignes avant de démarrer ?**

Il est nécessaire de tester les lignes avant de démarrer, pour estimer les temps de parcours (au rythme de l'enfant), faire l'inventaire des points à améliorer sur le trajet et déterminer les points de ramassage. Ces tests peuvent se faire avec l'aide d'élus, de la sécurité routière, de la police municipale ou des pompiers afin d'avoir des regards d'expert ; mais également avec la population.

## **A4 - Comment bien informer et sensibiliser les parents ?**

En organisant une matinée d'information et de sensibilisation sur les déplacements doux : présentation d'une exposition et des lignes pressenties au vu des premiers résultats d'enquête, visionnage d'un film sur les pédibus vélobus, exposition de dessins d'enfants dans le cadre d'un projet pédagogique.

## **A5 - Ce type de projet peut-il se mettre en place avec des maternelles ?**

Les pédibus sont plutôt destinés aux enfants du primaire, les vélobus aux enfants du CE2 au CM2. Cependant, il est possible de mettre en place des pédibus avec les enfants de maternelle. Cela suppose un taux d'accompagnement renforcé et une passerelle assurée pour accompagner les enfants jusque dans la classe (selon les consignes de l'école).

## **A6 - Quels sont les rôles de chacun (parent d'élève, enseignant, commune) ?**

Les parents d'élèves sont souvent à l'initiative du projet et sont les accompagnateurs sur les lignes. Les enseignants facilitent la diffusion des informations liées au montage du projet, proposent des activités aux enfants dans le cadre de projets pédagogiques (Développement Durable). Les communes soutiennent financièrement et matériellement les projets.

## **A7 - Quelles sont les distances et durées maximum des lignes jusqu'à l'école ?**

Le temps de trajet est en général de l'ordre de 20 minutes, pour un rayon autour de l'école de 1 Km à pied et 3 Km à vélo.

## **A8 - Comment bien procéder pour mettre en place une action pédibus vélobus ?**

1. Observer et sensibiliser
2. Se mobiliser et réfléchir
3. Enquêter
4. Proposer des lignes de ramassage
5. Présenter le projet
6. Signer et Tester

## 7. Animer et pérenniser la démarche pédibus vélobus

### **A9 - Faut-il que les accompagnateurs adhèrent à l'association qui organise cette action ?**

En terme d'assurance, il n'est pas nécessaire que les accompagnateurs adhèrent à l'association. Ils sont sous la responsabilité civile de l'association si celle-ci a souscrite une assurance couvrant les accompagnateurs « extra membres ».

### **A10 - Faut-il attendre des aménagements urbains aux abords des écoles pour démarrer une action ?**

Non. En revanche, la mise en place d'un projet pédibus vélobus est l'occasion de mettre en exergue les manques et problèmes liés à l'accessibilité de l'école.

### **A11 – En matière d'assurance, doit-on obligatoirement passer par une association de parent d'élève (FCPE, OGEC...) pour mettre en place cette action ?**

Non. D'autres structures organisatrices peuvent couvrir l'action : l'école via son contrat d'assurance établissement ou la mairie sous la forme d'une extension d'assurance.

### **A12 - Peut-on se servir d'un projet scolaire pour mettre en place une action pédibus vélobus ?**

Oui. Des activités autour de l'environnement et des déplacements peuvent être proposées dans le cadre d'un projet d'école. Elles permettent de fédérer tous les acteurs autour d'un même projet. L'école peut faire plancher les élèves sur la mise en place de l'action. Le pédibus vélobus étant l'action concrète.

### **A13 - Quels acteurs faut-il associer au projet pédibus vélobus ?**

Les parents d'élèves et les enfants bien évidemment, mais également les équipes enseignantes, les élus et techniciens de la commune, les autres associations locales, les intervenants sur la sécurité routière.

### **A14 - Quels sont les avantages et inconvénients d'un tel projet ?**

Les avantages : c'est bon pour la santé et l'autonomie de l'enfant, ça améliore l'accessibilité et la sécurité autour de l'école, ça favorise la convivialité et la vie de quartier, ça limite l'encombrement aux abords de l'école, ça diminue la pollution de l'air locale tout en luttant contre le changement climatique.

Les inconvénients : La phase de mise en place peut être longue, il est nécessaire de bien transmettre les informations d'années en années afin que l'action se perpétue dans le temps. Le poids des cartables peut être un frein, parlez-en avec l'équipe enseignante. Il ne faut surtout pas se décourager devant la modestie de l'action qui porte ses fruits sur du long terme (éducation à l'environnement).

### **A15 - Pédibus, carapatte, cyclobus, caracycle, vélobus ; quelles sont les différences ?**

Ces appellations correspondent toutes à un système de ramassage scolaire à pied ou à vélo encadré par des accompagnateurs bénévoles. Le logo pédibus est protégé mais le terme peut être utilisé. On peut tout à fait donner un nom et créer un logo pour personnaliser une démarche pédibus vélobus.

# B - Fonctionnement

## ***B1 - Combien d'enfants deux accompagnateurs peuvent-il amener à l'école ?***

Deux accompagnateurs peuvent amener 15 enfants pour un pédibus et 10 pour un vélobus. Toutefois, pour le vélobus il est préférable de prévoir 3 accompagnateurs pour un groupe de 10 enfants. Il faut également prévoir 1 accompagnateur de plus si le pédibus concerne les maternelles. Veiller à diviser le groupe en deux si plus de 15 (pédibus) ou 10 (vélobus) élèves.

## ***B2 - Comment garer les vélos dans l'école ?***

Les écoles sont en général dépourvues de stationnements pour les vélos et l'espace est souvent restreint. Pour le lancement d'un vélobus, un enclos peut être délimité physiquement dans la cour au sol ou par des barrières. L'école peut également faire une demande de range vélos à la mairie.

## ***B3 - Comment réagir face à un problème de comportement durant le trajet ?***

Adultes accompagnateurs et enfants signent tous une charte ou un contrat les engageant à respecter les consignes du code de la route et les règles de bonne conduite pour se déplacer en groupe. Face à un problème de comportement, il est bon de rappeler à l'adulte ou à l'enfant ce à quoi il s'est engagé. Une suspension de quelques trajets peut être envisagée.

## ***B4 - Est-il nécessaire que tous les enfants portent des chasubles ?***

Non. Seuls les adultes accompagnateurs doivent porter une chasuble. Si les porteurs du projet jugent nécessaire d'en fournir aux enfants, il faut veiller à la bonne taille de chasubles.

## ***B5 - Que font les accompagnateurs en cas de retard d'un des enfants à un arrêt ?***

Le passage d'un groupe sur une ligne pédibus vélobus s'apparente au ramassage par autobus. Il respecte les horaires et ne doit pas attendre l'enfant en cas de retard. Il appartient à l'accompagnateur référent de la ligne d'avertir l'équipe enseignante de l'établissement.

## ***B6 - Les enfants sont-ils pointés par l'accompagnateur ?***

Chaque accompagnateur dispose d'une fiche de route où sont inscrits tous les enfants. Il doit donc vérifier si l'enfant figure bien dans cette liste. Attention, l'accompagnateur n'est pas responsable si l'enfant ne se présente pas à l'arrêt ; c'est la responsabilité des parents.

## ***B7 - Le pédibus vélobus fonctionne t-il l'hiver ?***

Le pédibus vélobus peut tout aussi bien fonctionner l'hiver, sous condition de respecter les normes de sécurité (vélos équipés d'éclairage, annulation en cas de météo défavorable) et de conseiller de porter des vêtements adaptés à la pluie et au froid.

## ***B8 - Le pédibus vélobus fonctionne t-il les jours de pluie ?***

Le pédibus vélobus peut tout aussi bien fonctionner les jours de pluie en conseillant aux enfants de porter des vêtements adaptés à la pluie et au froid.

# C - P r é c a u t i o n s

## ***C1 - Comment les accompagnateurs sont-ils assurés ?***

Les accompagnateurs sont couverts via le contrat d'assurance souscrit par la structure organisatrice.

## ***C2 - Combien faut-il prévoir d'accompagnateurs au total pour l'ensemble du projet ?***

Le taux d'encadrement pour une ligne quotidienne de pédibus vélobus est de 2 accompagnateurs au minimum. Il faut prévoir 2 remplaçants par ligne (en cas d'empêchement imprévu). Pour instaurer une rotation des adultes accompagnateurs, il faut prévoir autant d'accompagnateurs que de jours de fonctionnement de la ligne sur la semaine. Veiller à ce qu'il y ait un référent par ligne afin que celui-ci soit garant de la rotation des équipes. Idéalement, on compte un adulte pour un enfant, sachant que contrairement aux enfants, les accompagnateurs effectuent une rotation régulière (un trajet par semaine ou par quinzaine).

## ***C3 - La pratique du vélobus n'est t-elle pas trop dangereuse pour se rendre à l'école ?***

Les lignes de vélobus sont testées au préalable par les adultes accompagnateurs et le taux d'encadrement peut être de 3 adultes par ligne pour que le groupe soit bien protégé. L'effet de groupe est un gage de sécurité pour circuler en ville : le convoi est bien visible (chasubles pour les adultes, casques pour les enfants). Le vélobus est destiné aux enfants du CE2 au CM2. Il peut nécessiter en amont des ateliers d'apprentissage du vélo pour s'assurer que les enfants maîtrisent la bicyclette. Il participe également à l'autonomie de l'enfant.

## ***C4 - Qu'en est-il des responsabilités et des assurances ?***

La question des assurances est abordée dans une fiche de synthèse illustrant toutes les situations où les responsabilités civiles et pénales sont engagées.

## ***C5 - Une action pédibus vélobus peut elle être journalière ?***

Oui.

## ***C6 - Quelle est la période de l'année la plus favorable pour lancer ce projet ?***

La période favorable pour lancer ce projet est le mois de septembre pour pouvoir expérimenter les lignes durant le dernier trimestre de l'année scolaire (avril, mai, juin de l'année suivante)

## ***C7 - Qui peut être accompagnateur ?***

Tout adulte majeur connu de la structure organisatrice ayant signé la charte des accompagnateurs

## ***C8 - Le contrat MAE Etablissement couvre t-il les élèves et les accompagnateurs dans l'action pédibus vélobus ?***

Oui. L'établissement scolaire est assuré en sa qualité d'organisateur de pédibus vélobus. Il suffit d'informer des dates et horaires des trajets pédibus vélobus. Les accompagnateurs sont garantis par le contrat MAE Etablissement.

## ***C9 - Les accompagnateurs peuvent-ils avoir des enfants en poussette ? Des chiens ?***

Les conditions d'accompagnement doivent être discutées au préalable et précisées dans le projet et les conventions qu'ont à signer les accompagnateurs. Le choix peut être fait de considérer que l'adulte avec

poussette, chien en laisse, enfant sur le siège bébé ou dans une carriole n'est pas en capacité d'intervenir en cas de problème.

***C10 - A partir de quel âge peut-on commencer un pédibus vélobus ?***

Les pédibus vélobus peuvent être mis en place dès la maternelle, mais quelques contraintes d'organisation sont alors à considérer : rythme de marche plus lent de l'enfant, horaires des maternelles, accompagnement jusque dans les classes. Lors du démarrage il est préférable de viser les enfants du CP au CE2 pour le pédibus et les enfants du CE2 au CM2 pour le vélobus.

***C11 - Comment pérenniser l'action pédibus vélobus initiale ?***

D'une rentrée sur l'autre, il faut inévitablement renouveler l'équipe des parents accompagnateurs. Pour un meilleur suivi sur l'année, un bilan peut être fait avant chaque période de vacances scolaires. Pour responsabiliser et motiver l'équipe d'accompagnateurs, la formule d'un adulte référent par ligne est bénéfique et la rotation ne peut s'appuyer que sur un nombre important d'accompagnateurs. Les actions évènementielles motivent et fédèrent les participants, certaines peuvent être entreprises lors des kermesses ou des semaines à thème (mobilité, développement durable...).

***C12 - Ce mode de déplacement va-t-il permettre de réduire la circulation et les stationnements aux abords des établissements scolaires ?***

Oui, les pédibus vélobus sont des solutions qui améliorent l'accès aux établissements scolaires. Il en existe d'autres, pensez covoiturage ou stationnement 100, 200 mètres avant l'entrée de l'école pour un peu de marche à pied, cela permet également de réduire les dangers liés à la route aux abords de l'école.

# D - Aides disponibles

## ***D1 - Quels sont les outils d'information à disposition et où se les procurer ?***

Toute une palette d'outils existe : CD rom, support audiovisuel, expositions, plaquettes d'information... La plupart de ces documents sont téléchargeable depuis les sites Internet des organismes suivants (Ademe, Place au vélo, Ecopole, Nantes Métropole...). Pour les envois par courrier, contactez Ecopole (téléphone : 02 40 48 56 98, ou par mail : doc.ademe@ecopole.com).

## ***D2 - Peut-on obtenir des subventions ou des aides matérielles ?***

Suivant votre localisation, les réponses des communes peuvent être variées ; il faut donc se renseigner auprès de votre mairie.

## ***D3 - Existe-il une formation pour les parents et les enfants concernant la pratique du vélobus ?***

Sur le territoire de Nantes Métropole, Place au Vélo peut intervenir en amont du projet pour participer à des réunions d'information et de concertation, proposer des ateliers de pratique et de maniabilité dans les écoles pour les enfants, accompagner les parents accompagnateurs sur la conduite de groupe à vélo, émettre des avis sur la faisabilité des lignes de vélobus. Dans la région de La Roche-sur-Yon, l'association La Roche Sur Yon Vendée Cyclisme réalise le même genre de sensibilisation à la pratique du vélo. Pour les autres territoires, contactez votre mairie pour en savoir plus.

## ***D4 - Existe-il une formation d'aide à la mise en place des pédibus vélobus à destination des porteurs de projet ?***

Oui. Des sessions de formation gratuites sont dispensées par le groupe de travail à Ecopole à Nantes (les dates de formations sont téléchargeables sur ce même site).

## ***D5 - Y a-t-il des expériences pédibus vélobus près de chez moi ?***

Pour le savoir, contactez votre mairie, Place au Vélo ou Ecopôle (sur le territoire de Nantes Métropole), les fédérations de parents d'élèves ou la délégation régionale de l'Ademe.